Du 4 au 8 juin : La collecte des emballages vides s'organise

• Pour les produits phytosanitaires

Rappel sur l'organisation de l'opération

Les agriculteurs sont conviés à ramener gratuitement leurs bidons et emballages vides de produits phytosanitaires auprès de leurs fournisseurs du **4 au 8 juin** (cf.carte).

Les coopératives et négoces ouvrent leurs portes et stockent les emballages dans des sacs corzani en attendant que le transporteur vienne les récupérer.

Le financement est en grande partie assuré par les firmes produisant les produits phytosanitaires et par des fonds public.

accepté

- **Les bidons vidés, rincés, égouttés**
- **Les sacs de bidons propres**

Des emballages rincés et égouttés :

→ une manipulation plus sûre pour les opérateurs

→ un stockage et un transport facilités

→ un recyclage possible pour une deuxième vie des produits

acceptable après contrôle

- **Les sacs salis par de la terre**
- **Les sacs avec de la condensation sur les parois**
- **Les sacs avec un peu d'eau claire au fond**
- **Les sacs aux parois abîmées (sans écoulement de jus)**

refusé

- **Les bidons et sacs contenant des traces de souillures de produits phytopharmaceutiques sur les parois ou un jus coloré au fond**
- **Les sacs déchirés d'où s'écoulent des jus**

Quels emballages peut-on ramener ?

Types d'emballages collectés		
Bidons en plastique rigide de contenance inférieure ou égale à 25L	Fûts en plastique ou en métal de plus de contenance comprise entre 25 et 300 L	Sacs et boîtes en papier, carton, plastique... de contenance inférieure ou égale à 25 kg
Consignes à respecter		
➢ Bidons rincés 3 fois, vidés et égouttés. ➢ Les bouchons doivent être mis à part dans un sac plastique spécifique.	➢ Fûts fermés et en bon état. ➢ Pas de trace de produit à l'extérieur. ➢ Etiquette d'origine.	➢ Boîtes et sacs vidés et pliés. ➢ Rangés dans des saches transparentes (ne pas mélanger avec les bidons rigides).

Sites de collectes Emballages Vides de Produits Phytosanitaires

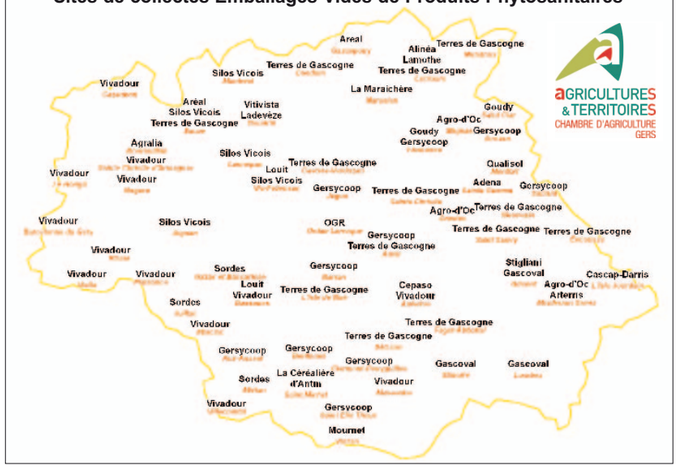

Le devenir des bidons

Lorsque vous amenez des bidons propres et bien égouttez, vos bidons rentrent dans une filière de recyclage, sinon ils sont éliminés dans une usine de traitement de déchets dangereux.

Il est important de bien rincer ses bidons pour qu'ils aient une deuxième vie.

Les collectes 2012

Seront organisées cette année :
- Une 2ème collecte de bidons vides de produits phytosanitaires en septembre
- Une collecte de PVC en octobre
- Une collecte de polyéthylène en octobre
- Une collecte de produits phytosanitaires non utilisables en décembre

Les dates définitives vous seront communiqués ultérieurement

• Pour les produits fertilisants - Big Bags

La collecte de big-bags d'engrais et de semence se développe grâce à vous. Cette année elle se poursuit **du 4 au 8 juin.** Afin de continuer à améliorer la collecte, pensez dès aujourd'hui à préparer vos big-bags et notez ces dates sur vos agendas.

Cette collecte se prépare dès aujourd'hui.

En tant que professionnel, vous êtes responsable de l'élimination de vos déchets (décret n° 94-609 du 13 juillet 1994). Le brûlage ou l'enfouissement des emballages sont interdits.

Soucieux de vous apporter une solution simple et durable, les fabricants, conditionneurs, importateurs et distributeurs d'engrais se sont mobilisés pour mettre en place sur l'ensemble du territoire un dispositif de récupération et de valorisation de ce type d'emballages avec l'appui des Chambres d'Agriculture.

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'organisation nationale de collecte des produits d'agro-fourniture en fin de vie, gérée par ADIVALOR. Une collecte spécifique sera organisée au mois de juin dans différents sites.

Sites de collectes EVPF - Big Bags

En recyclant vos emballages usagés via la filière ADIVALOR, vous préservez votre cadre de vie, vous participez aux démarches de progrès engagées par la profession et vous êtes en conformité avec la réglementation.

Secouez le big bag ou le sac et videz-le intégralement de tout contenu. Enlevez les agrafes métalliques
(la présence de résidus de produits rend le recyclage impossible et présente des risques pour les opérateurs)

Big bag : Posez-le sur une surface plane et propre et **pliez-le en 3**
(avec l'anse à l'intérieur)
Sac de 25 kg : posez-le sur une surface propre

Big bag : Faites des fagots de 10 pliés et attachez par une fichelle
Sac de 25 kg : Faites des fagots de 50 et attachez par une fichelle
(Pas de vrac, ballot ou rouleau)

Stockez vos fagots sur une palette à l'abri des intempéries

Apportez vos fagots chez votre distributeur aux dates de collecte annoncées

Demandez une attestation qui prouve que vos emballages seront valorisés

Préparation des big-bags et des sacs de 25 kg

Dans le cadre de cette collecte, un minimum de préparation des sacs est exigé. Tout apport ne respectant pas les consignes suivantes ne sera pas collecté.

Pour tout renseignement, contacter la Chambre d'Agriculture du Gers, Services Techniques au 05.62.61.77.13

La collecte : un geste pour l'environnement

Exemple de devenir de vos big-bags